

## La question nucléaire

**Source:** Martins, Véronica. La question nucléaire. CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_question\\_nucleaire-fr-d3dae17d-f438-475e-b396-63654c2c350a.html](http://www.cvce.eu/obj/la_question_nucleaire-fr-d3dae17d-f438-475e-b396-63654c2c350a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016



## La question nucléaire

Les bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945 inaugurent une nouvelle ère dans les relations internationales. Pendant près de quatre ans, les États-Unis s'imposent comme la seule puissance nucléaire capable de produire et déployer des armes de destruction massive. L'URSS fait exploser leur première bombe A au Kazakhstan le 29 août 1949. Le Royaume-Uni rejoint le club des puissances nucléaires le 3 octobre 1952 après son premier essai nucléaire au large de l'Australie. Quant à la France, elle accède au rang de puissance nucléaire le 13 février 1960 après l'explosion réussie de sa première bombe atomique dans le Sahara algérien<sup>[1]</sup>. Dans un environnement international marqué par le développement de la guerre froide, la dissuasion nucléaire devient le principe organisateur de la politique de sécurité nationale des États du bloc occidental et de l'URSS<sup>[2]</sup>.

Il revient cependant aux États-Unis et à l'URSS d'avoir imposé le rythme des débats en ce domaine. L'influence des États-Unis se fait particulièrement ressentir au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Au début des années 1950, les positions britanniques concernant l'attitude à tenir vis-à-vis des menaces soviétiques sont reprises par l'OTAN: déclinaison du *Global Strategy Paper* adopté par le Royaume-Uni en juin 1952<sup>[3]</sup>, la stratégie MC/48 de l'OTAN de novembre 1954 préconise le principe des représailles massives contre les Soviétiques. Cette stratégie n'est pas appuyée par les Américains. En effet, ceux-ci défendent à l'époque le principe d'une «réponse modulée». Cette stratégie est finalement adoptée par l'OTAN en 1956 (MC 14/2) avec son application militaire, MC 48/2<sup>[4]</sup>. Le retour de de Gaulle au pouvoir en France en mai 1958 se traduit par la mise en œuvre par Paris d'une politique qui soit indépendante en matière de défense: les divergences vont aller croissantes avec les deux alliés américains et britanniques. Le mémorandum français du 17 septembre 1958 qui est transmis au Premier ministre britannique Macmillan et au Président Eisenhower conteste ainsi le monopole nucléaire et le pouvoir de décision en matière de défense occidentale des États-Unis. Il propose un directoire politique avec Londres et Washington.

En 1962, le concept de destruction mutuelle assurée (MAD), qui écarte la possibilité de la première attaque, commence à jouer un rôle important dans la politique de défense préconisée par le ministre de la défense de l'administration Kennedy, Robert McNamara, l'auteur à l'origine de la théorie de la «riposte flexible»<sup>[5]</sup>. L'escalade des tensions et la course aux armements atteignent leur apogée en octobre 1962 lors de la crise des missiles de Cuba<sup>[6]</sup>. Suite à la crise de Cuba, les deux puissances mettent en place une ligne directe – le téléphone rouge – entre Washington et Moscou en juin 1963 afin de faire face plus rapidement à d'éventuelles futures crises.

Les divergences entre Paris d'une part, et Londres et Washington d'autre part, s'accroissent à cette période, notamment à la suite des accords de Nassau et l'affaire des missiles Polaris. Les États-Unis souhaitent conserver le contrôle de l'armement et la technologie nucléaire en limitant la prolifération en Europe<sup>[7]</sup>. Ils décident unilatéralement de renoncer à la production de missiles air-sol Skybolt équipés de charge nucléaire qui devaient entrer en service tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni: l'indépendance nucléaire britannique est directement compromise<sup>[8]</sup>. Londres réussit alors, lors de la conférence de Nassau (19-21 décembre 1962), à obtenir des Américains des missiles Polaris qui pourtant devaient être intégrés dans la Force multilatérale (MLF) de l'OTAN<sup>[9]</sup>, à l'exception des situations où les «intérêts vitaux de la nation sont en jeu» (cf article 8 des accords de Nassau). Pourtant, en 1960, lors d'une séance ministérielle du conseil de l'UEO, Harold Watkinson, le ministre de la défense britannique, refuse de soumettre la force de dissuasion atomique britannique à un contrôle commun, ainsi que l'envisageait une recommandation de l'Assemblée de l'UEO: le pays n'aurait alors aucun moyen de garantir une décision rapide quant à son usage<sup>[10]</sup>. Washington présente

une offre similaire au général de Gaulle. Celui-ci la rejette, étant soucieux de poursuivre sa politique d'indépendance nucléaire et opposé à la doctrine de la « *riposte flexible* ». Paris souhaite préserver l'indépendance stratégique du pays et l'utilité politique d'une force de frappe autonome<sup>[11]</sup>. Le président français s'oppose absolument à la création d'une force multilatérale nucléaire de l'OTAN et ne se montre pas disposé à abdiquer son droit de décider de l'utilisation de l'arme atomique<sup>[12]</sup>.

A la suite de la crise de Cuba, un virage s'opère en faveur de négociations visant à une limitation et à une non-prolifération des armements nucléaires. Le 5 août 1963 est signé le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Alors en pleine phase de développement de son arsenal nucléaire, la France ne signe pas ce traité. En outre, la France quitte les structures militaires de l'OTAN en mars 1966<sup>[13]</sup>. L'adoption formelle de la « *riposte flexible* » par l'OTAN (document MC 14/3)<sup>[14]</sup> en janvier 1968 contribue à éloigner encore plus la France de l'OTAN<sup>[15]</sup>.

Le mouvement de détente entre les deux blocs étant amorcé, les efforts vers un désarmement se poursuivent. Ils se formalisent par la signature du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) par l'URSS, les États-Unis et le Royaume-Uni le 1er juillet 1968. Le traité vise à réduire les risques de guerre nucléaire en contrôlant le nombre d'États détenant des armes nucléaires. Il comporte trois objectifs: la non-prolifération, le désarmement et le droit à utiliser la technologie nucléaire de façon pacifique<sup>[16]</sup>. Poursuivant fermement sa politique de « *riposte massive* », la France ne signe pas le traité, bien qu'attachée au principe de non-prolifération<sup>[17]</sup>. Le Royaume-Uni poursuit une politique d'interdépendance avec les États-Unis et suite aux Livre blancs de 1967, 1968 et 1969, il se retire de la région à l'Est de Suez, mettant sa force nucléaire au service de l'OTAN<sup>[18]</sup>.

Le mouvement vers le désarmement se poursuit et, en 1970, les États-Unis et l'URSS débutent les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (SALT I) et sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM). Les négociations aboutissent le 26 mai 1972 avec la signature de deux traités dans lequel les États-Unis et l'URSS s'engagent à ne pas fabriquer d'armes stratégiques pendant cinq ans, à limiter le nombre de missiles anti-balistiques et à ne plus construire de rampes de lancement terrestres. Les arsenaux français et britanniques ne sont pas inclus. Dans la foulée, et profitant de l'amélioration de leurs relations juste avant le début de la Guerre du Kippour (6-24 octobre 1973), les Soviétiques et les Américains signent un accord sur la prévention de la guerre nucléaire en 1973. Les alliés des États-Unis ne sont pas consultés, ce qui accentue le sentiment d'une mise à l'écart dans les chancelleries européennes, en particulier à Bonn<sup>[19]</sup>. La déclaration d'Ottawa sur les relations atlantiques du 19 juin 1974 reconnaît la contribution des forces nucléaires britannique et française à la dissuasion globale de l'OTAN et, à la demande de la France, mentionne explicitement l'existence d'un second centre de décision en matière de dissuasion<sup>[20]</sup>.

Malgré des confrontations indirectes dans diverses zones du globe, on assiste à une amélioration des relations Est-Ouest dans les années 1960 et 1970. La conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) constitue à cet égard un nouveau jalon dans la détente et le mouvement de désarmement. Ouverte à Helsinki le 3 juillet 1973, elle réunit 35 participants, y compris des représentants de l'URSS et des États du Pacte de Varsovie. Elle se termine par la signature d'un Acte final dont les dispositions sont non contraignantes. Cette amélioration des relations Est-Ouest prend fin avec la crise des euromissiles. Le 28 octobre 1977, le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt prononce un discours à l'Institut international d'études stratégiques de Londres, dans lequel il dénonce la menace que fait planer sur l'Europe occidentale le déploiement des missiles soviétiques SS-20 en Europe de l'Est<sup>[21]</sup>. Face à la supériorité militaire de l'URSS qui continue sa course aux armements et à la diminution de l'avance américaine depuis 1969<sup>[22]</sup>, le 12 décembre 1979, le Conseil de l'Atlantique nord décide de déployer 572 missiles de croisière et Pershing II en Europe (Royaume-

Uni, Pays-Bas, Belgique, Italie et RFA) et ceci malgré la signature avec les États-Unis du traité SALT II le 18 juin 1979. L'invasion soviétique de l'Afghanistan le 24 décembre suivant marque la fin de la détente et un regain des tensions entre les deux blocs, ainsi qu'une exacerbation de la «course aux armements»<sup>[23]</sup>.

La question nucléaire représente une part importante des efforts de l'UEO en termes de coordination des politiques de défense occidentale, malgré son absence de compétence dans le domaine, à l'exception du contrôle des armements nucléaires présents sur le continent européen et appartenant aux États membres<sup>[24]</sup>. Les politiques nationales dans le domaine nucléaire et leur rôle dans la défense occidentale, ainsi que les négociations des différents traités et initiatives contribuant au désarmement sont abordées dans les débats au sein du Conseil de l'UEO (la commission des questions de défense se montre également très entreprenante)<sup>[25]</sup>. La France et le Royaume-Uni exercent une forte influence sur les débats, compte tenu du fait qu'ils détiennent tous deux des armes nucléaires<sup>[26]</sup>. Cela génère parfois une ligne de fracture entre détenteurs et non-détenteurs d'armes atomiques<sup>[27]</sup>. Si Paris et Londres ont des préoccupations communes, des divergences existent, s'agissant en particulier des modalités de mise en œuvre de leurs politiques nucléaires<sup>[28]</sup>. Leur proactivité se retrouve aussi dans les nombreux rapports et recommandations de l'Assemblée<sup>[29]</sup>. Celle-ci se heurte parfois à l'attitude du Conseil qui voit dans ses problématiques une «chasse gardée» des États et qui se garde soit de transmettre des réponses précises, soit de communiquer toute réponse aux recommandations et questions écrites de l'Assemblée<sup>[30]</sup>. En outre, nombre de demandes d'informations formulées par l'Assemblée sont incompatibles avec les compétences du Conseil de l'UEO en matière de défense et d'armements : aux termes de l'article 8 du traité de Bruxelles modifié, ces dernières sont circonscrites «au niveau des forces des États membres en vertu du protocole n°II des Accords de Paris, au maintien de certaines forces britanniques sur le continent européen, au contrôle des armements, ainsi qu'à certains aspects de la standardisation des armements»<sup>[31]</sup>. Dans ce contexte, comme l'indique le projet de réponse britannique à la question n°6 de l'Assemblée, les armes nucléaires tactiques relèvent du Conseil de l'Atlantique Nord<sup>[32]</sup>. Cette circonstance n'interdit pas aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense français et britanniques de présenter et soumettre à débat à la tribune de l'Assemblée ou en commission parlementaire leurs politiques nationales et leurs préoccupations inhérentes aux stratégies à suivre en matière de défense en pleine guerre froide, notamment lors de la crise des euromissiles<sup>[33]</sup>.

---

[1] PIERRE, Andrew. *Nuclear Politics. The British experience with an independent strategic force 1939-1970*. London: Oxford University Press, 1972. p.57. ISBN 0192129554

[2] HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000*. Basingstoke: MacMillan Press, 1998. pp.33-38 ISBN 0312174985; HOLLOWAY, David. *Nuclear weapons and the escalation of the Cold War, 1945-1962*. LEFFLER, Melwyn and WESTAD, Odd Arne(eds). *The Cambridge History of the Cold War (Volume 1)*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010, spéc.p. 385.

[3] Ibidem. p.87

[4] La nouvelle stratégie reconnaît la nécessité d'option non-nucléaire pour les “opérations soviétiques limitées” et, en cas d'attaque, pas de réponse nucléaire automatique. Ce sont les précurseurs de la réponse flexible adoptée dans les années 1960. HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000. Op. Cit.* pp.38-41.

[5] Ministre américain de la défense entre 1961 et 1968. La destruction assurée implique que si les Soviétiques lançaient une attaque contre les États-Unis, tous les moyens nucléaires n'ayant pas été détruits seraient alors employés en riposte pour assurer la destruction de l'Union soviétique. Selon la doctrine de la riposte flexible, à une attaque de l'ennemi serait opposée une riposte de même nature, riposte qui pourrait mener à une escalade jusqu'à l'utilisation de l'armement stratégique. BURR, William, ROSENBERG, David Alan. *Nuclear competition in an era of stalemate, 1963-1975*. LEFFLER, Melwyn and WESTAD, Odd Arne(eds). *The Cambridge History of the Cold War (Volume 1)*. Cambridge: Cambridge University Press, 2012, p.93 (p. 88-111) ; CASTELLA (de), Tom. *How did we forget about mutually assured destruction? BBC news Magazine*, [consulté le 3 avril 2015], 15 février 2012. Disponible sur: <http://www.bbc.com/news/magazine-17026538>

[6] En 1962, les États-Unis ont 203 missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et 144 missiles balistiques mer-sol

(SLBM) contre 36 et 72 pour les soviétiques respectivement. HOLLOWAY, David. Nuclear weapons and the escalation of the Cold War, 1945-1962. *Op.cit.* p. 387. Pour plus d'informations sur l'escalade qui mène à la crise des missiles de Cuba, consulter: HORNE, Alistair. La crise des missiles cubains. *Histoire, économie et société* [en ligne]. N°1 (La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales.). consulté le 2 avril 2015, 1994, 13e année, p. 171-184. Disponible sur: [/web/revues/home/prescript/article/hes\\_0752-5702\\_1994\\_num\\_13\\_1\\_1739](http://web/revues/home/prescript/article/hes_0752-5702_1994_num_13_1_1739)

[7] KOLODZIEJ, Edward. *French international policy under De Gaulle and Pompidou. The politics of grandeur.* Ithaca and London: Cornell University Press, 1974, p. 107. Il est également important de mentionner que, déjà en 1946, l'adoption de la loi MacMahon par le Congrès interdit la divulgation de toute information nucléaire, y compris aux alliés.

[8] PIERRE, Andrew. *Nuclear Politics. The British experience with an independent strategic force 1939-1970.* *Op.Cit.* pp.224-231.

[9] A laquelle le président Eisenhower a assigné cinq sous-marins Polaris.

[10] Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Compte-rendu sommaire de la réunion de la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée avec M. Watkinson, ministre de la défense du Royaume-Uni, le 21 mars 1960. Londres: 28.03.1960. C (60) 59. Exemplaire No 60. 8 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1959, 01/11/1959-30/11/1960. File 202.001. Volume 1/2.

[11] KOLODZIEJ, Edward. *French international policy under De Gaulle and Pompidou. The politics of grandeur.* *Op.Cit.* p.108-110.

[12] «Les relations franco-britanniques dans le domaine de la défense». Interview de Francis Gutmann / FRANCIS GUTMANN, Véronica Martins, prise de vue : Alexandre Germain.- Paris: CVCE [Prod.], 10.09.2014. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:45, Couleur, Son original).

[13] M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Chodron de Courcel, ambassadeur de France en Grande-Bretagne: Paris, 10 mars 1966, 18h49, T. nos 542 à 546. Réserve, très secret. In: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1966, Tome I, 1er janvier-31 mai. Paris: Imprimerie nationale, 2006. Numéro du document 165. p. 418-419.

[14] Comité militaire de l'Atlantique Nord. *Final decision on MC/14/3. A report by the military Committee to the defence planning committee on overall strategic concept for the defense of the North Atlantic treaty organization area.* MC 14/3(final), 16 janvier 1968. Disponible sur: <http://www.nato.int/docu/stratdoc/eng/a680116a.pdf>, consulté le 7 avril 2015.

[15] HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000.* *Op. Cit.* p. 105

[16] Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT). [En ligne] Disponible sur: <http://www.un.org/disarmament/WMD/Nuclear/NPT.shtml>, consulté le 1er octobre 2014.

[17] Elle ne le signera qu'en 1992. Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Projet de réponse à la recommandation No 264.* 21.11.1975. 2p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1969, 01/12/1969-16/10/1985. File 202.413.999.06. Volume 1/1.

[18] HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000.* *Op. Cit.* pp. 38-41.

[19] HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000.* *Op. Cit.* p. 21.

[20] HEUSER, Béatrice. *NATO, Britain, France and the FRG. Nuclear Strategies and forces for Europe, 1949-2000.* *Op. Cit.* p. 106.

[21] « Même installés derrière l'Oural, les SS-20 peuvent encore larguer leurs ogives sur une partie de l'Europe occidentale et du Moyen-Orient ». RUEHL, Lothar. Le défi du SS-20 et la stratégie soviétique à l'égard de l'Europe. *Politique étrangère* [en ligne]. N°3. 1979,44e année consulté le 20 septembre-octobre 2014, pp. 427-444. (p.437). Disponible sur: [/web/revues/home/prescript/article/polit\\_0032-342x\\_1979\\_num\\_44\\_3\\_1576](http://web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1979_num_44_3_1576)

[22] RUEHL, Lothar. Le défi du SS-20 et la stratégie soviétique à l'égard de l'Europe. *Op.Cit.* pp.427-428.

[23] Côté américain, cette course aux armements prend la forme de l'annonce du programme «initiative de défense stratégique» (il ne verra pas le jour). Du côté russe, l'effort financier pousse le pays au bord de la ruine. En 1985, l'arrivée de Gorbatchev et sa volonté de se rapprocher de l'Occident freine le réarmement et des négociations sont entamées sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le traité étant signé le 8 décembre 1987.

[24] Toutefois, force est de constater l'ACA n'est pas en mesure d'exercer ces compétences. Ses pouvoirs dans le domaine atomique à des fins militaires ont été récapitulés dans une note élaborée par l'Amiral Emilio Ferreri, directeur de l'Agence en novembre 1956, qui établit d'une certaine façon une division de compétences entre celle-ci et l'EURATOM, en dépit du fait que les relations entre les deux organisations ne faisaient pas encore l'objet d'un traité international et ce qui exigeraient certains ajustements de part et d'autre. Agence de contrôle des armements. *Note sur les pouvoirs de contrôle confiés à l'UEO (Agence de contrôle des armements) dans le domaine atomique concernant les fins militaires.* Annexe à la lettre n°D/1605 du 14 novembre 1956. Paris. C (56) 209. 6p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1956, 01/06/1956-30/09/1957. File 202.415.10. Volume 1/1;



Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Note du secrétaire général. Exposé de M. Pierre Messmer, Ministre des Armées devant les membres de la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée de l'UEO le 30 mai 1960 à Paris*. Londres: 07.06.1960. C (60) 89. Exemplaire No 60. 21 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1959, 01/11/1959-30/11/1960. File 202.001. Volume 1/2.

[25] Les différents sujets liés au désarmement sont généralement traités dans la question plus large des relations Est/Ouest. Par exemple : Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Extrait du compte rendu de la 234e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel à La Haye les 25 et 26 octobre 1963*. II. Consultation politique. CR (63) 20. Partie I. pp.8-10; 12-14. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Foundation and Expansion of WEU. Year: 1963, 01/10/1963-30/11/1965. File 132.15. Volume 1/7.

[26] Le relevé des rapports (et recommandations liées) montre que les parlementaires des deux pays ont été très actifs dans la rédaction de ces rapports, en particulier les britanniques. Par exemple: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. « Recommandation n°97 sur l'état de la sécurité européenne. Le désarmement et la force nucléaire (Paris, onzième séance, 4 décembre 1963) » dans *Actes officiels: Neuvième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats*. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1963, p. 30.

[27] Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétariat général. Question écrite No 160 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée. Londres: 10.07.1975. WPM (75) 24. Exemplaire No 49. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1975, 01/05/1975-30/04/1976. File 202.413.22. Volume 1/1; Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Extrait du compte rendu de la 501e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 17 décembre 1975*. 17.12.1975. CR (75) 14. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1975, 01/05/1975-30/04/1976. File 202.413.22. Volume 1/1.

[28] Il en est cas, par exemple, pour la réponse à la recommandation 264 sur la prolifération des armes nucléaires. La délégation britannique en profite pour signaler dans son projet de réponse que la France est le seul pays à ne pas avoir signé le traité de non-prolifération nucléaire.

[29] Par exemple : Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Amendements au projet de réponse à la Recommandation No 238 proposés par la délégation britannique*. Londres: 19.09.1973. Exemplaire No 34. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/06/1973-30/11/1973. File 202.413.20. Volume 1/1.

[30] Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait des comptes rendus de la 224ème réunion du Conseil de l'UEO tenue le 2 mai 1963. CR(63)10. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1962, 01/05/1962-30/10/1963. File 202.413.09. Volume 1/1; CR(75)14. *Op.Cit.*

[31] Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Note du Secrétaire général. Réunion commune du Conseil et de la Commission des questions de défense et des armements*. I. Projet de déclaration préliminaire. Londres: 19.10.1960. C(60)147. Exemplaire No 54, 5p. (p.3). Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1960, 01/20/1960-28/11/1960. File 202.413.06. Volume 1/1.

[32] Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Note du secrétaire général. Projets de réponses aux questions posées par l'Assemblée sur des problèmes intéressant la défense*. Londres: 22.10.1958. WPM (120). Exemplaire No. 48. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1956, 01/10/1956-30/11/1958. File 202.413.41. Volume 1/1.

[33] Par exemple : Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. *Note du secrétaire général. Compte-rendu sommaire de la réunion de la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée avec M. Watkinson, ministre de la défense du Royaume-Uni, le 21 mars 1960*. Londres: 28.03.1960. C (60) 59. Exemplaire No 60. 8 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1959, 01/11/1959-30/11/1960. File 202.001. Volume 1/2.